

ANNONCES LEGALES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez

1. Ouverture, objet et dates de l'enquête publique

Par arrêté n°ARR-2021-0329 du 25 octobre 2021, le Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a ordonné l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Golfe de Saint-Tropez tel qu'il a été notifié par arrêté n°ARR-2021-0235 du 26 juillet 2021.

L'objectif poursuivi par la modification n°1 du SCoT est de permettre de lever la suspension de son caractère exécutoire à travers un travail sur sa mise en conformité avec la loi ELAN et la loi littoral. Les changements envisagés ne portent ni sur les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), ni sur les dispositions du document d'orientation et d'objectifs (DOO) concernant les objectifs chiffrés de consommation économique de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger, ni sur les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques, ni sur les dispositions du DOO relatives à la politique de l'habitat, si les changements ont pour effet de diminuer l'objectif global concernant l'offre de nouveaux logements.

L'ensemble des modifications apportées au SCoT sont présentées dans la notice de modification n°1 du SCoT.

Conformément aux dispositions de l'article L.104-3, le projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez a fait l'objet d'une saisine et d'un avis de l'autorité environnementale.

L'enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses propositions relatives au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez.

Cette enquête se déroulera à partir **du lundi 15 novembre 2021 à 9h et jusqu'au jeudi 16 décembre 2021 à 17h** (soit une durée de 32 jours).

2. Commission d'enquête et permanences

Par décision n° E21000054/83 en date du 13 octobre 2021, le magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon a désigné une commission d'enquête composée du président, Monsieur Bernard ROUSSEL, retraité; ainsi que des membres titulaires, Madame Sylvie CANAL, retraitée et Monsieur André VANTALON, retraité. Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et aux horaires définis ci-après (cf. tableau).

3. Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'Article 1 ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté (Cf. précisions dans le tableau ci-après) au siège de l'enquête publique (**Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin**, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h); dans les mairies des 12 communes du SCoT aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable au format numérique sur le site internet (www.ccgolfedesainttropez.fr/cadre-de-vie/schema-de-coherence-territoriale-scot) et sur un poste informatique en accès libre au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-après.

4. Présentation des observations

Le public peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête dans le registre d'enquête publique à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, joint à chaque dossier d'enquête aux horaires respectifs des lieux d'enquête; par voie postale, adressées à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête (**Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin** - cachet de la poste faisant foi); par courrier électronique (scot@ccgolfedesainttropez.fr); oralement lors des permanences des commissaires enquêteurs. Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège de la Communauté de communes.

5. Clôture de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, les registres clos et collectés seront mis à disposition des membres de la commission d'enquête sans délai. Suite à cette clôture, les membres de la commission rencontrent le respon-

sable du projet et lui communiquent les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, et ce dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres et documents annexés par la commission d'enquête. Le responsable dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

6. Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête afin de transmettre au Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez son rapport et les conclusions motivées de cette enquête, en version papier ainsi qu'en version dématérialisée.

Le Président de la commission d'enquête transmet simultanément son rapport et ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Toulon. La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez transmet dès réception, le rapport et les conclusions au Préfet, ainsi qu'au Maire des 12 communes concernées.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête peuvent être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête: en Préfecture du Var; au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez; dans les mairies des 12 communes membres; sur le site de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez: <http://www.cc-golfedesainttropez.fr>.

7. Autorité compétente

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le SCoT du Golfe de Saint-Tropez. Elle procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de cette enquête, à l'approbation de la modification n°1 du SCoT. Le président de la Communauté de communes est le responsable de ce projet.

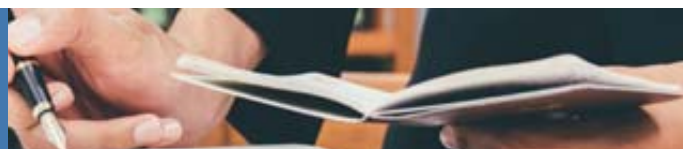
Toute information relative au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de la **Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez** soit par courrier adressé à la **Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin**; soit par courrier électronique, à l'adresse: scot@ccgolfedesainttropez.fr. Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dans le cadre des dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

N°202101721

Tableau des horaires et des lieux de consultation du dossier du SCoT et date des permanences

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE	PERMANENCES D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	Hôtel communautaire 2 rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30	04 94 55 70 30	Jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 17h
Cavalaire-sur-Mer	Hôtel de Ville Place Benjamin Gaillard 83240 CAVALAIRE SUR MER	du lundi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 12h	04 94 00 48 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Mardi 23 novembre 2021 de 9h à 12h Vendredi 10 décembre 2021 de 9h à 12h
Cogolin	Hôtel de Ville Place de la République 83312 COGOLIN	du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30 en continu	04 94 56 65 45	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Mardi 30 novembre 2021 de 14h à 17h
La Croix-Valmer	Hôtel de Ville 102 rue Louis Martin 83420 LA CROIX VALMER	du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 (sans interruption) et le vendredi de 8h00 à 13h00	04 94 55 13 13	Jeudi 25 novembre 2021 de 9h à 12h Mercredi 1er décembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 9 décembre 2021 de 9h à 12h
La Garde-Freinet	Hôtel de Ville 83680 LA GARDE FREINET	du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h	04 94 55 21 00	Mercredi 15 décembre 2021 de 14h à 17h
Gassin	Hôtel de Ville Place de la Mairie 83580 GASSIN	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h	04 94 56 62 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Jeudi 16 décembre 2021 de 9h à 12h
Grimaud	Hôtel de Ville Rue de la Mairie 83310 GRIMAUD	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	04 94 55 69 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Mercredi 1er décembre 2021 de 14h à 17h Mercredi 15 décembre 2021 de 9h à 12h
La Mole	Hôtel de Ville Place de la Mairie 83310 LA MOLE	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30	04 94 40 05 80	Mardi 30 novembre 2021 de 9h à 12h
Le Plan-de-la-Tour	Hôtel de Ville Place Foch 83120 LE PLAN DE LA TOUR	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30	04 94 55 07 55	Lundi 6 décembre 2021 de 9h à 12h
Ramatuelle	Hôtel de Ville 83350 RAMATUELLE	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h	04 98 12 66 66	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 25 novembre 2021 de 14h à 17h
Le Rayol-Canadel-sur-Mer	Hôtel de Ville Place Giudicelli - RD 559 83820 RAYOL CANADEL SUR MER	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	04 94 15 61 00	Mardi 23 novembre 2021 de 14h à 17h Vendredi 10 décembre 2021 de 14h à 17h
Sainte-Maxime	Hôtel de Ville Boulevard des Mimosas 83120 SAINTE-MAXIME	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30	04 94 79 42 42	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Mercredi 1er décembre 2021 de 9h à 12h Lundi 6 décembre 2021 de 14h à 17h
Saint-Tropez	Hôtel de Ville 2 Place de l'Hôtel de Ville 83990 SAINT-TROPEZ	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	04 94 55 90 00	Mercredi 1er décembre 2021 de 9h à 12h Jeudi 9 décembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 17h

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)



Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LEGALES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.fr



COMMUNE DE TOURRETTES - 83440

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur l'approbation du PLU après jugement du tribunal administratif de Toulon du 23 avril 2021 ordonnant la régularisation de la procédure d'enquête publique complémentaire

Par un jugement du tribunal administratif de Toulon, en date du 23 avril 2021, il a été relevé des irrégularités dans l'organisation de l'enquête publique complémentaire menée en application de l'article L. 123-14-11 du code de l'environnement qui doivent être régularisées alors qu'aucun des autres moyens de légalité interne n'ont été retenus par le juge administratif.

La commune de Tourrettes a dû reprendre la procédure d'enquête publique complémentaire en délibérant pour arrêter le projet de plan local d'urbanisme modifié à l'issue de l'enquête publique principale, en soumettant à l'avis de la communauté de communes du Pays de Fayence ledit projet ainsi qu'à l'autorité environnementale et l'ensemble des personnes publiques associées.

Cette procédure ayant été effectuée, il convient de soumettre le projet à l'enquête publique complémentaire tel qu'il avait été approuvé par délibérations n° 2019-10-19/001 du 14 octobre 2019 et n° 2020-06-09/017 du 9 juin 2020.

Par arrêté n° 2021-020 du 9 novembre 2021 le maire de la commune de Tourrettes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant l'approbation du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Tourrettes.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de Tourrettes représentée par son maire, Monsieur Camille Bouge et dont le siège administratif est situé à la mairie de Tourrettes : Place de la mairie - Tourrettes 83440.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Madame Elisabeth Winkler en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Tourrettes, place de la mairie, Tourrettes 83440, du lundi 6 décembre 2021 à 14h00 au mardi 21 décembre 2021 à 17h00 inclus, soit pendant 15 jours.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.mairie-tourrettes-83.fr, en mairie de Tourrettes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête,
- Soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie de Tourrettes, à l'attention de Madame Elisabeth Winkler, commissaire enquêteur, place de la mairie, Tourrettes 83440 ou par courrier électronique à enquetepublique@mairie-tourrettes-83.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes souhaitant faire des observations écrites ou orales en mairie de Tourrettes (place de la mairie, 83440 Tourrettes), les jours suivants :

- Lundi 6 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Lundi 13 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Mardi 21 décembre 2021 de 14h00 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet du PLU arrêté,
- Les avis émis sur le projet du PLU,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Tourrettes et à la préfecture de Toulon aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

L'enquête publique complémentaire n'impose pas l'existence d'une étude environnementale conformément à l'avis de l'autorité environnementale. Le dossier comprenant l'étude environnementale reste celui présent dans le rapport de présentation. Le dossier d'enquête publique complémentaire comprend les informations environnementales liées aux modifications apportées.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le Maire,
Camille BOUGE.

202101881

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

CAB IMMOBILIER

Objet social : L'acquisition et la location de biens immobiliers
Siège social : 08 Rue des Gardians Résidence Le Mail Bat D2 Lot 328 13014 MARSEILLE

Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Abdelkadir CHEKALIL demeurant 08 Rue des Gardians Résidence Le Mail Bat D2 Lot 328 13014 MARSEILLE

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE

202101894

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SARL dénommée :

LA SARDINE A PAILLETES

Objet social : La vente sur place et à emporter de petite restauration, cuisine végétarienne, et de décoration d'intérieur orientation art de la table

Siège social : 53 rue des Poilus 13600 La Ciotat
Capital : 100euros

Gérance : Mme MORIGNOT LAURENCE demeurant 56 traverse de la Planète 13600 La Ciotat

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE

202101890

Art Maîtrise et Transport - A.M.T

EURL au capital de 1 800 €

Siège social : Les Arnavaux Bt C 75 Rue Edmond Jaloux

13014 MARSEILLE

R.C.S. MARSEILLE 818 148 298

Aux termes de l'AG du 31/12/2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 01/01/2017, et sa mise en liquidation. M. Msoili YOUSOUF demeurant Les Arnavaux Bt C 75 Rue Edmond Jaloux, 13014 MARSEILLE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société Mention sera faite au RCS de MARSEILLE.

202101892

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée : WORLD SECURITY PROTECT FRANCE. Sigle : W.S.P.F **Capital social :** 100 euros. **Siège social :** 118 chemin Saint Jean du Désert 13005 Marseille

Objet : Société multiservice et de conciergerie ainsi que de ventes et de mise à disposition d'accessoires itinérants adéquats à l'exploitation de ces dernières. **Président :** M. TSHIBAMBA LUMBALA Guellor demeurant 10 rue Alfred Curtel 13010 Marseille **Transmission des actions :** agrément **Clause d'admission :** Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Durée :** 99 ans

202101893

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée :

L.L.S.E

Capital social : 1000 euros.
Siège social : 305 Bd Romain Roland 13009 MARSEILLE

Objet : Alimentation générale, épicerie fine, dépôt de pain
Président : M. Vartan MANKICHIAN demeurant 143 trav. de la Gouffonne 13009 MARSEILLE

Clause d'agrément : la cessions d'actions sont librement négociables.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202101895

Vie des sociétés



AVIS DE CONSTITUTION

BERTRAND CHAPY - AVOCAT SPECIALISTE DROIT DES SOCIETES 16 Avenue Pierre Cambres 66100 PERPIGNAN Tél. 04 68 37 31 87 Bertrand.chapy@hotmail.fr

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 9 novembre 2021 à HYERES, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GRABELLIS

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège Social : 262, rue des Grèbes - LES CASCADES G5 83400 HYERES **Objet social :** Camping caravanning ainsi que tous les services

liés à son exploitation, à savoir : - Hôtellerie de plein air, restauration, vente et location de matériel de camping, vente de produits gastronomiques régionaux, petite épicerie, vente de billetterie liée à la participation aux activités culturelles régionales et au développement touristique.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au R.C.S.

Capital social : 30 000 Euros

Décisions collectives et droit de vote : Pour participer à l'assemblée les actionnaires doivent justifier de leur identité et de l'inscription en compte de leurs actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Président : Monsieur Régis DECHAUX demeurant 262, Rue des Grèbes - LES CASCADES G5 - 83400 HYERES De nationalité française Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON
Pour avis

202101891

ANNONCES LEGALES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics
Tél. 04 91 57 75 39
cdelepine@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés
Tél. 04 91 57 75 34
ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 30 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE GOURMAND DU 13

Société par actions simplifiée unipersonnelle
capital de 300 euros

Siège social : 1, rue Pasteur Heuzé 13003 MARSEILLE
RCS 839 214 293

Le 30/09/2021, l'associé unique approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et constaté la clôture de liquidation. Le dépôt des actes et comptes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Marseille

202101888

DISSOLUTION

LE GOURMAND DU 13

Société par actions simplifiée unipersonnelle
capital de 300 euros

Siège social : 1, rue Pasteur Heuzé 13003 MARSEILLE
RCS 839 214 293

Le 30/09/2021, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2021. M. Aloui Walid demeurant 201, bd michelet - la cravache bat 11 - 13009 Marseille a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur. Mention sera faite au RCS de Marseille.

202101888

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TERRE DU SUD, SAS au capital de 1000 € sis Europarc Pichaury - Bat C - 1330 Rue Jean René Guilbert Gauthier de la Lauzière - 13290 AIX EN PCE, RCS AIX 832335970. Le 1/11/2021, l'AGE a nommé pour Président la société ZED CONSULTING, RCS AIX 901926626 sise 26 Rue Borély - 13120 GARDANNE en remplacement de Claude BRAMBILLA, à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés. Mention en sera faite au RCS de XXX.

202101896

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Louna, SCI au capital de 1000€. **Siège social :** 1 impasse arnaud bompard 13007 Marseille. 499 134 039 RCS Marseille. Le 14/09/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, Mme NATHALIE FRANCESCHI, 15 Rue Henri Cheneaux 13008 Marseille, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Marseille.

202101683

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

La Marseillaise

Il existe d'autres voix,
on vous le dit tous les jours

